



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

VILLE DE VINCENNES  
VAL-DE-MARNE

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU mercredi 29 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 29 mars 2017 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le samedi 18 mars 2017, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, GOUFFIER-CHA, Mme COMBE, M. CAGANI

Etaient excusés : M. TOURNE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme MARTIN Elsa (pouvoir à Mme MARTIN Céline), Mme HARTMANN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN)

Etaient absent(s)

:

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

---

## RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, chargé du développement durable, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la chaîne alimentaire de la restauration collective assurée par notre commune.

M. Robert MALÉ, Conseiller municipal, Président de la Commission d'appel d'offres, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative au refus de toute clause dite « Molière » pour les marchés publics de Vincennes.

M. Marc WALCH, Adjoint au Maire, chargé de la prévention et de la sécurité publique, répond à une question de M. Guillaume GOUFFIER-CHA, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la politique de vidéo-protection à Vincennes.

Mme Marie-Noëlle DUPRÉ, Conseillère municipale et Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux allocations sociales gérées par le CCAS.

## LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), le compte rendu de la séance du 1er mars 2017.

## I. FINANCES, FISCALITÉ

### LE CONSEIL

- > **ADOPTE**, à la majorité (5 voix contre : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA, CAGANI, - 1 abstention : Mme COMBE), le budget primitif pour l'exercice 2017 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour le budget principal de la Ville à la somme de 133 416 620 €
- > **ADOPTE**, à l'unanimité, le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2017 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 250 310 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe de la restauration municipale qui s'élève, pour l'exercice 2017, à 164 810 €
- > **ADOPTE**, à l'unanimité, le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2017 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 173 813 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe des spectacles vivants qui s'élève, pour l'exercice 2017, à 92 813 €
- > **ADOPTE**, à l'unanimité, le budget annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2017 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 309 000 €
- > **ADOPTE**, à la majorité 1 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, - 5 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, COMBE, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA, CAGANI, le budget annexe du centre aquatique le Dôme pour l'exercice 2017 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 583 500 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe du centre aquatique du Dôme qui s'élève, pour l'exercice 2017, à 184 000 € en investissement et 389 353 € en fonctionnement.
- > **DÉCIDE**, à la majorité (6 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA, CAGANI), de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2017 à 22,52 % pour la taxe d'habitation, 18,68 % pour la taxe sur le foncier bâti et 71,24 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

- > **DÉCIDE**, à la majorité (6 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA, CAGANI), de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 5,25 % pour l'année 2017.

## II. FINANCES

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de reversement d'une partie du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères entre l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et la commune et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **OCTROIE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale qui relèvent du statut de bénéficiaires et autorise Monsieur le Maire à signer le ou les engagements de Garantie.
- > **AUTORISE**, le Maire à signer les avenants ci-dessous visant à préciser le montant de la subvention 2017 pour chacune des associations suivantes et de modifier la mise à disposition de locaux pour l'Association vincennoise d'aide à domicile (AVAD) et les Clubs loisirs découvertes :

à l'unanimité

|   |           |
|---|-----------|
| Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes | 703 000 € |
| Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)     | 65 000 €  |
| Clubs loisirs découvertes                                 | 80 000 €  |
| Festival America  | 90 000 €  |
| Vincennes en concert - Prima la musica                    | 57 000 €  |
| Club olympique vincennois                                 | 45 000 €  |
| Rugby club de Vincennes                                   | 36 000 €  |
| Volley club de Vincennes                                  | 46 000 €  |

à la majorité (4 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA)

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| Espace Daniel-Sorano | 450 000 € |
|----------------------|-----------|

> **VOTE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention à chacune des associations suivantes :**

Associations sociales :

|   |                 |
|---|-----------------|
| A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"   | 1 000 €         |
| Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne   | 200 €           |
| Association des Paralysés de France   | 100 €           |
| Association Famille Services Vincennes  | 3 000 €         |
| Association France Alzheimer Val-de-Marne et maladies apparentes  | 100 €           |
| Association générale des familles de Vincennes  | 3 000 €         |
| Association Maison Notre-Dame   | 3 000 €         |
| Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne (APAJH 94)                                      | 100 €           |
| Association oecuménique d'entraide  | 2 900 €         |
| Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)           | 8 000 €         |
| Clefrançais   | 500 €           |
| Club d'amitié et de partage   | 2 000 €         |
| Croix-rouge française   | 5 000 €         |
| Emmaüs solidarité   | 10 000 €        |
| Entraide de l'Eglise protestante unie de Vincennes  | 1 500 €         |
| Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes   | 3 000 €         |
| Groupe des aphasiques de l'Île-de-France - GAIF   | 400 €           |
| Les Auxiliaires des aveugles  | 100 €           |
| Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne  | 3 000 €         |
| Maisons d'accueil L'Îlot  | 800 €           |
| Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte  | 200 €           |
| Rêves   | 800 €           |
| Secours catholique  | 2 000 €         |
| Société de Saint-Vincent-de- Paul - Conseil départemental du Val-de-Marne                                     | 1 000 €         |
| Solidarités nouvelles pour le logement Val-de-Marne - Groupe de Vincennes                                     | 200 €           |
| Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM - Val-de-Marne) | 400 €           |
| Union pour la défense de la santé mentale   | 300 €           |
| <b>Total</b>  | <b>52 600 €</b> |
| <i>Reste</i>  | <i>24 100 €</i> |

Associations jeunesse :

|   |         |
|---|---------|
| Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges | 200 €   |
| Club Bayard Équitation  | 200 €   |
| Fête le savoir  | 1 800 € |
| Les échecs de Vincennes   | 900 €   |

|  |                |
|--|----------------|
| Mon école des sciences   | 200 €          |
| Scouts et guides de France - "Groupe Saint-Louis de Vincennes" | 900 €          |
| Scouts et guides de France groupe Jacques-Deschamps            | 2 300 €        |
| <b>Total</b>   | <b>6 500 €</b> |

Associations patriotiques :

|   |                 |
|---|-----------------|
| Amicale des combattants prisonniers de guerre et combattants Algérie, Tunisie, Maroc et T.O.E. - Section de Vincennes   | 1 000 €         |
| Amicale des anciens de la 2 <sup>ème</sup> D.B - Section de Vincennes   | 100 €           |
| Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs   | 200 €           |
| Association des membres de l'Ordre des palmes académiques<br>Section Val-de-Marne   | 100 €           |
| Association des anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois<br>du Val-de-Marne (A.N.A.I. Val-de-Marne)  | 200 €           |
| Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne<br>Amicale de l'EPSOR Vincennes   | 400 €           |
| Association interarmées des officiers de réserve et des réservistes du Val-de-Marne/Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes<br>(AOR94/AORRV)   | 400 €           |
| Association nationale des croix de guerre et de la Valeur militaire<br>Section de Vincennes - Outre-mer   | 500 €           |
| Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite<br>Section Val-de-Marne   | 100 €           |
| Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)   | 900 €           |
| Comité des associations à caractère patriotique de Vincennes  | 400 €           |
| Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés  | 2 000 €         |
| Fondation de la France libre  | 400 €           |
| Société des membres de la Légion d'honneur - Vincennes/Fontenay-sous-Bois   | 300 €           |
| Société nationale d'entraide de la Médaille militaire   | 400 €           |
| Souvenir français - Comité de Vincennes   | 500 €           |
| U.D.I.A.C. Comité de Vincennes et de Saint-Mandé<br>Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés,<br>grands invalides et victimes civiles de guerre – Comité humanitaire d'entraide<br>sociale René Cassin | 400 €           |
| Union nationale des combattants - 70e section   | 500 €           |
| Vincennes - Tradition chasseurs   | 3 200 €         |
| <b>Total</b>  | <b>12 000 €</b> |

Associations culturelles :

|                    | <b>Aide à projet</b> | <b>Fonct.</b> |
|--------------------|----------------------|---------------|
| Arts en mouvements | 1 500 €              |               |

|   |                 |                 |
|---|-----------------|-----------------|
| Association des Musiques pour Adultes au Conservatoire - AMAC                         |                 | 15 000 €        |
| Association pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé | 1 000 €         |                 |
| Choeur "Chanter"  | 800 €           |                 |
| Choeur Saint-Louis de Vincennes   | 1 000 €         |                 |
| Club micronet Vincennes   |                 | 800 €           |
| Ensemble choral de Vincennes  | 800 €           |                 |
| Fers Play   | 400 €           |                 |
| Harmonie municipale de Vincennes  | 1 300 €         |                 |
| Hercub'   | 2 000 €         |                 |
| La Compagnie Cîrconflexe  | 600 €           |                 |
| La compagnie des papillons dans le ventre   | 400 €           |                 |
| La Guirlande  | 3 000 €         |                 |
| La Ronde des Savoirs  | 500 €           |                 |
| Les comédiens du Château  | 800 €           |                 |
| Société des amis de Vincennes   | 1 000 €         |                 |
| Théâtre instant présent   | 1 200 €         |                 |
| Tonalités   | 1 000 €         |                 |
| Union philatélique de l'Est parisien  | 300 €           |                 |
| Vincennes aquarelle   | 400 €           |                 |
| Vincennes Images  |                 | 500 €           |
| Violons and co  | 1 500 €         |                 |
| <b>Total</b>  | <b>19 500 €</b> | <b>16 300 €</b> |
| <i>Reste à répartir</i>   | <i>42 700 €</i> |                 |

Associations sportives :

|  |          |
|--|----------|
| 1ère Compagnie d'arc de Vincennes                        | 5 000 €  |
| Airshot  | 500 €    |
| Basket Athlétique club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes) | 10 000 € |
| Cercle d'Escrime de Vincennes                            | 16 000 € |
| Club Bayard Équitation                                   | 2 400 €  |
| Gym "V" pour tous  | 1 000 €  |
| Jeux de boules de Vincennes                              | 1 000 €  |
| Karaté Vincennes   | 1 500 €  |
| Les Dauphins de Vincennes                                | 4 000 €  |
| Les échecs de Vincennes                                  | 5 200 €  |
| Moto-club de Vincennes                                   | 300 €    |
| Musculation Vincennes club                               | 500 €    |
| Rythmique sportive vincennoise                           | 5 500 €  |
| Société Vincennoise de Lutte et de Judo                  | 13 500 € |
| Taekwondo Vincennes                                      | 1 000 €  |
| Tennis de table vincennois                               | 6 000 €  |
| Union et Avenir de Vincennes                             | 2 500 €  |
| Vélo-club de Vincennes                                   | 8 000 €  |
| Vincennes Athlétic                                       | 10 500 € |
| Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)                        | 500 €    |

|   |                 |
|---|-----------------|
| Vincennes Rock Club                           | 400 €           |
| VITA-GV - Gymnastique volontaire de Vincennes | 800 €           |
| Yacht club de Vincennes                       | 2 000 €         |
| <b>Total</b>                                  | <b>98 100 €</b> |
| <i>Reste</i>                                  | <i>26 900 €</i> |

Associations dans le cadre des relations internationales :

|   |                 |
|---|-----------------|
| Amicale de la communauté portugaise de Vincennes (A.C.P.V.) | 500 €           |
| Amici d'Italia  | 400 €           |
| Café bilingue Vincennes                                     | 1 000 €         |
| Choeur Saint-Louis de Vincennes                             | 400 €           |
| L'Europe à Vincennes  | 300 €           |
| <b>Total</b>  | <b>2 600 €</b>  |
| <i>Reste</i>  | <i>10 400 €</i> |

- > **DÉCIDE**, à la majorité (6 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA, CAGANI), d'attribuer à Monsieur Hervé ALLAIS, nouveau Trésorier municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la prestation d'assistance et de conseil des services de la Ville de Vincennes.
- > **ACCORDE**, à la majorité (2 abstentions : Mme COMBE, M. CAGANI), au **comptable public**, Monsieur Hervé ALLAIS, une autorisation permanente et générale de poursuite.

### III. RESSOURCES HUMAINES

#### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (1 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, - 2 abstentions : Mme COMBE, M. CAGANI), les **modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.**
- > **ADOPTE**, à l'unanimité, le **programme annuel d'accès à l'emploi titulaire** et autorise le Maire à confier au centre de gestion de la petite couronne l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et à signer avec le centre de gestion la convention correspondante.
- > **CHARGE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), le **Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de lancer une procédure de marché public**, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

## IV. TRAVAUX, URBANISME

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (2 abstentions : Mme COMBE, M. CAGANI), le projet d'aménagement et le principe d'acquisition par voie d'expropriation de la parcelle cadastrée section U n° 40 sise 8 Place Bérault et autorise la saisie de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne pour l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire. L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France est désigné bénéficiaire de l'expropriation à intervenir.
- > **APPROUVE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux préalables à la démolition des bâtiments édifiés sur la parcelle cadastrée H21 à passer avec le SIVU et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## V. DÉPLACEMENT

### LE CONSEIL

- > **DÉCIDE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), de transférer la compétence « location de bicyclettes en libre-service » au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole et adopte le principe d'adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » proposé par le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

## VI. CULTURE, TOURISME

### LE CONSEIL

- > **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association *L'image et la mémoire* visant notamment à fixer le montant de la subvention de la Ville à 50 000 € pour l'exercice 2017.
- > **APPROUVE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), la création d'ateliers découverte de chant choral et d'un tarif associé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.
- > **FIXE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), le montant de la taxe de séjour instituée sur le territoire de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- > **DÉCIDE**, à la majorité (1 voix contre : M. CAGANI, - 5 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA), **de créer un fonds de dotation dénommé « Fonds de dotation pour Vincennes » ayant pour objet de créer et d’accompagner des actions visant à développer les liens, la coopération et les partenariats entre les acteurs publics, économiques et associatifs de Vincennes, dans une démarche conjointe de valorisation du territoire et dans le sens de l’intérêt général, de soutenir des projets sélectionnés pour leur contribution au rayonnement de Vincennes et à l’attractivité de son territoire dans les domaines culturel, sportif et touristique.**
  
- > **DÉSIGNE**, à la majorité (6 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA, M. CAGANI, Madame Odile SEGURET, Adjointe au Maire et Annick VOISIN, Adjointe au Maire, comme représentantes du Conseil municipal dans le futur Conseil d’administration de ce fonds.

## VII. JEUNESSE

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l’unanimité, la convention à intervenir avec la Caisse d’Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l’attribution d’une subvention pour les travaux réalisés en 2016 dans les centres de loisirs maternels et élémentaires et autorise Monsieur le Maire à la signer.
  
- > **APPROUVE**, à l’unanimité, le projet d’avenant n°4 à la convention d’objectifs pluriannuelle avec le groupement d’intérêt public Mission Locale des Villes du Nord du Bois, prorogeant la convention d’objectifs 2012/2016 d’un an et fixant le montant de la subvention versée par la ville de Vincennes pour l’année 2017 à 66 265 € et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## VIII. SOLIDARITÉS

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l’unanimité, la convention d’objectifs pluriannuelle avec l’association *SOLIHA Vincennes* et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## IX. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, COMBE, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA, CAGANI), l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique, aujourd'hui dénommé « *Dôme de Vincennes* », apportant des précisions à l'exécution de l'article 44 du chapitre 9 dudit contrat relatif à l'expiration du contrat et à la fin d'exploitation et autorise Monsieur le Maire à le signer.
  
- > **APPROUVE**, à la majorité (3 voix contre : Mme MAFFRE-BOUCLET, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA, - 3 abstentions : MMe HAUCHEMAILLE, COMBE, M. CAGANI), le choix de la société **ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR** au nom commercial « **ESPACE RECREA** » comme délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique « *Dôme de Vincennes* », approuve le contrat de concession et ses annexes et autorise Monsieur le Maire à les signer.

### - VŒUX

- > Monsieur le Maire met aux voix la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par les élus de la majorité municipale de la liste « Avec vous pour Vincennes », concernant le maintien du commissariat de police de Vincennes, **confirmée à l'unanimité**
  
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le vœu proposé par les élus de la majorité municipale de la liste « Avec vous pour Vincennes » demandant :
  - un engagement durable de l'Etat dans ses missions régaliennes pour assurer le maintien de forces de sécurité de proximité à Vincennes,
  - le maintien du commissariat de police de Vincennes au titre du service public auquel les Vincennois sont très attachés,
  - une anticipation et une concertation avec les collectivités concernées comme préalable à tout redécoupage des circonscriptions par la Préfecture de Police qui conduirait à une évolution du périmètre d'intervention d'un ou plusieurs commissariats.

—

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 28 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,  
Laurent LAFON

Le Secrétaire,  
Robert MALÉ



### **Question de l'élue écologiste de Vincennes**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Considérant que l'écologie est l'art de penser un problème dans toute sa globalité, notre question portera sur la chaîne alimentaire de la restauration collective assurée par notre commune.

En amont, suite à une proposition des élus écologistes, la Région Île-de-France va enfin se fixer comme objectif de proposer aux élèves dans les lycées et CFA 50% de produits issus de l'agriculture biologique d'ici à 2024. A l'inverse du Sénat qui a rejeté en 2016 une proposition écologiste qui allait dans ce sens, la majorité régionale actuelle a accepté avec intelligence pour la santé de nos concitoyens cet objectif d'une alimentation à 50% bio dans le "Plan Alimentaire Territorial Francilien" (PATF).

Mais en supprimant des subventions à des agriculteurs biologiques ou en transition, ainsi qu'à des associations promouvant ce type d'agriculture telles que Terre de Liens qui aide de jeunes fermiers à faire du bio, la Région ne semble pas avoir malheureusement saisi la question dans sa globalité. Décréter un pourcentage, c'est bien, mais il faudrait favoriser le bio local dans une région qui n'en produit pas assez, en mettant en synergie tous les acteurs impliqués dans l'alimentation.

A l'instar de communes de droite comme de gauche qui ont passé des contrats d'approvisionnement directement avec des agriculteurs franciliens, telles que la commune d'Ivry, avez-vous étudié, vous ou le prestataire de la Ville puisque nous n'avons malheureusement plus de vraies cuisines à Vincennes, la possibilité de nouer un tel contrat avec des maraîchers du plateau briard ou de Seine-et-Marne désireux de pérenniser leur production biologique au plus grand bénéfice de la santé des enfants et des personnels bénéficiant de nos cantines, même si nous regrettons au passage la disparition du restaurant réservé aux personnes âgées au 70 rue de Fontenay ?

Par ailleurs, où en êtes-vous dans votre réflexion sur la possibilité d'offrir une fois par semaine un repas végétarien avec toutes les garanties requises en termes de nutrition ?

Réponse de Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au maire chargé du développement économique et de l'emploi, du développement durable et de la collecte sélective ; à la question orale de Madame Muriel HAUCHEMAILLE, conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Chère Collègue,

Concernant la possibilité d'un repas végétarien servi de manière hebdomadaire dans les écoles, je ne peux que vous réitérer la réponse qui vous avez été apportée lors du Conseil municipal du 22 juin 2016 sur le même sujet. Lors de la commission de restauration d'avril 2016, les parents d'élèves qui y siègent avaient, en effet, souhaité avoir des précisions sur cette possibilité dont ils envisageaient la fréquence mensuellement.

A ce titre, le 23 mars de la même année, un sondage avait donc été mené par et auprès des parents d'un groupe scolaire afin de recueillir les avis sur cette question. Ne concernant que deux écoles, les résultats ne pouvaient être certes confirmés dans leur représentativité la plus large, mais donnaient tout de même des premières indications, puisque près de 80% des personnes interrogées étaient sans avis ou n'étaient pas intéressées par la mise en place d'un repas végétarien.

Concernant la chaîne alimentaire de la restauration collective mise en place à Vincennes, elle s'attache à répondre à des exigences accrues quant à la qualité des produits proposés aux 86 % d'élèves qui fréquentent nos cantines. Nos demandes en la matière sont fortes et s'appliquent également aux crèches et à la restauration proposée aux agents municipaux.

Parmi elles :

- La mise en place de bornes anti-gaspi
- L'exclusion des poissons exotiques
- Les 20 % de produit bio (1 composante par jour bio)
- La priorité donnée à la filière courte pour l'approvisionnement en pain dans les boulangeries de quartier
- La labélisation de certaines viandes (jambon, du veau)
- Le prestataire privilégiera les produits dont les modes de production et de transport sont les moins préjudiciables pour l'environnement,

Par ailleurs s'agissant de l'approvisionnement de notre prestataire en légumes ou fruits auprès de producteurs locaux, je vous confirme que la *Sogeres* ne se restreint pas seulement aux agriculteurs du plateau Briard ou de Seine-et-Marne mais travaille également avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France (le GAB) avec lequel il a signé un partenariat dès 2012. L'intérêt de ce partenariat porte précisément sur l'accompagnement des agriculteurs certifiés bio à concentrer leurs efforts sur la mise en adéquation des demandes des collectivités en produits bio avec la production locale afin de limiter l'importation des produits bio intégrés dans les repas.

De plus, afin de privilégier la consommation dite « locale », la *Sogeres* a également scellé un accord avec le Cervia Paris / Ile-de-France pour inciter l'entreprise à une démarche d'achats responsables et d'approvisionnement local.

A ce jour, ces partenariats permettent à notre prestataire de fournir les ressources suffisantes pour répondre aux besoins de nos cuisines tout en comptant, dans un avenir proche, augmenter encore les volumes commandés. Soulignons quand même les difficultés qui peuvent s'imposer à lui puisque la région Ile-de-France est certes la première région en matière de consommation de produits bio mais reste la dernière en production. Seuls 251 agriculteurs sont certifiés bio sur un total de 5000 exploitants.

Je profite également de cette réponse pour rectifier une erreur contenue dans l'énoncé de votre question : la Ville dispose bien de six vraies cuisines ; ce qui selon notre prestataire est suffisamment rare pour être corrigé.

Par ailleurs, cette préoccupation est, vous le savez, bien inscrite dans l'acte II de notre Agenda 21, dont l'Action n°80 prévoit « d'étudier la faisabilité de développer la part du bio et des filières courtes dans les restaurants scolaires ». Alors que rappelons le, à l'issue de la dernière mandature régionale, seuls 37 lycées sur les 468 lycées franciliens servaient du bio dans les assiettes des élèves. Depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, 33 nouveaux lycées sont concernés ...

Enfin, si l'intérêt que la Ville porte à cette question du « bio » croît avec une exigence de plus en plus forte, je m'interroge à mon tour sur le partage de cette motivation par le Gouvernement qui le 27 février 2015 actait une réduction de 25 % des aides promises aux agriculteurs biologiques sur leur récolte 2014. Certains, faute de paiements pourtant attendus, n'ont d'ailleurs pas pu maintenir l'activité de leurs exploitations.

---



**Réunion du Conseil municipal du 29 mars 2017**

**Question orale posée par François STEIN,  
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,  
sur le refus de toute clause dite « Molière »  
pour les marchés publics de Vincennes**

Monsieur le Maire et Cher-e-s Collègues,

Le 9 mars 2017, le Conseil régional d'Ile-de-France, présidé par Madame Valérie Pécresse, dont vous étiez, Monsieur le Maire, la tête-de-liste dans le Val-de-Marne, a adopté un texte dénommé « Small Business Act », en bon Français, officiellement destiné à favoriser l'accès des TPE-PME à la commande publique régionale.

Mais ce texte demandait également que ce soit intégrée dans les marchés publics de la Région Ile-de-France une clause dite « Molière », rendant obligatoire la pratique du Français sur les chantiers concernés par ces marchés.

**Sous couvert de lutter contre le travail clandestin et les abus de l'utilisation de la main-d'œuvre détachée, cette disposition a été justement dénoncée par l'ensemble des groupes de gauche et écologistes du Conseil régional comme étant le reflet d'une dérive xénophobe.**

Ces groupes ont officiellement demandé à Monsieur le Préfet de Région d'en confirmer le caractère illégal au regard du Droit français et des Traités européens.

**Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Maire :**

**Pouvez-vous confirmer votre accord avec cette disposition qui a été votée par les groupes Front National et Les Républicains du Conseil régional, mais aussi par le groupe UDI dont vous faites partie ?**

**Pouvez-vous nous rassurer sur le fait qu'une telle disposition ne sera jamais intégrée aux marchés publics de la Ville de Vincennes ?**

Réponse de Monsieur Robert MALÉ, conseiller municipal, Président de la Commission d'appel d'offres, à la question orale de M. François STEIN, conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Monsieur le Conseiller municipal,  
Chers collègues,

Vous avez souhaité nous interroger sur une mesure récemment votée par la majorité régionale. Si la clause dite "Molière" porte sur la pratique du Français sur les chantiers des marchés publics régionaux, elle n'a évidemment rien des dérives que vous lui prêtez. Insinuer que la xénophobie pourrait avoir un quelconque droit de cité dans notre majorité est évidemment profondément choquant.

Pour en revenir aux faits, il s'agit bien de lutter contre le travail clandestin, mais aussi, comme l'a rappelé une circulaire de l'Observatoire régional de la commande publique, de permettre "une parfaite compréhension des directives de la direction technique des travaux" et donc de bonnes conditions de sécurité dans l'intérêt des travailleurs. La clause prévoit d'ailleurs le recours à un interprète si "les salariés ne comprennent pas et ne s'expriment pas en français".

Interrogé, le préfet de la Région Île-de-France a indiqué, compte tenu de la rédaction de la délibération du Conseil régional, que le juge administratif "pourrait considérer qu'elle n'est pas de nature à donner lieu à des contentieux".

Nous n'avons pas prévu de mettre en œuvre cette clause à Vincennes. Pour autant, les conditions de travail des ouvriers sur les chantiers commandités par la Ville et l'absence de travail clandestin sont évidemment un souci constant pour la municipalité et les services, dont je peux témoigner en tant que président de la Commission d'appel d'Offres.

Les obligations qui s'imposent aux titulaires de nos marchés sont celles prévues par les lois et règlements relatifs à la protection de la main-d'œuvre et à ses conditions de travail. À ce titre, ils remettent une attestation sur l'honneur indiquant leur intention ou non de faire appel à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, produisent une copie de déclaration de détachement certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France. Ils fournissent également une attestation délivrée par l'administration compétente, établissant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et fiscales, et du paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale.

Quant à la sécurité, je ne m'étendrai pas sur le rôle bien connu des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), obligatoires sur les chantiers où officient plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants.

Sur un autre plan, puisque vous semblez vous interroger sur notre sens de l'éthique et sur les clauses de nos marchés, sachez qu'en lien avec notre Agenda 21, la direction de la Commande publique a élaboré et mis à disposition des services un Guide de l'achat durable rappelant entre autres les bonnes pratiques en matière sociale dans la rédaction de nos cahiers des charges. Nous veillons en outre à promouvoir l'achat éthique, et à passer lorsque cela est possible des marchés dits réservés, c'est-à-dire attribuables uniquement à des entreprises adaptées.



**Réunion du Conseil municipal du 29 mars 2017**

**Question orale posée par Guillaume GOUFFIER-CHA,  
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,  
sur la politique de vidéo protection à Vincennes**

Monsieur le Maire et Cher-e-s Collègues,

Depuis plusieurs années, la Ville de Vincennes s'est dotée de caméras de vidéo protection afin de compléter ses outils en matière de sécurité et tranquillité publique. L'objet de notre question n'est pas de revenir sur le choix de cet outil, dont vous connaissez notre position, mais de faire un point d'étape sur sa mise en place et son impact sur nos politiques de tranquillité publique.

En tant qu'élus d'opposition, nous ne faisons pas partie du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), et donc nous n'avons pas d'informations précises quant au bilan de cette politique.

Aussi, à ce jour, pouvez-vous nous dire quel bilan vous tirez de cette politique ?

Par ailleurs, dans le budget que vous nous proposez, 272 milles euros sont prévus pour le remplacement et le raccordement de caméras.

Pouvez-vous nous dire combien de caméras sont remplacées et la raison de leur remplacement ?

Les remplacez-vous parce qu'elles arrivent en fin de vie ?

Ou bien les remplacez-vous parce qu'elles ont été dégradées volontairement ?

Enfin, cette enveloppe budgétaire implique-t-il l'installation de caméras sur de nouveaux emplacements ?

Réponse de Monsieur Marc WALCH, Adjoint au maire chargé de la prévention, de la sécurité publique, des affaires juridiques et du domaine, à la question orale de Monsieur Guillaume GOUFFIER-CHA, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Monsieur le Conseiller municipal,  
Chers collègues,

Vous le soulignez à raison, les caméras de vidéoprotection complètent utilement les moyens dont nous disposons en matière de sécurité et de tranquillité publique, et elles apportent à la police municipale comme à la police nationale un appui utile dans leur travail quotidien au service des Vincennois.

Du côté de la police nationale, les images enregistrées ont pu contribuer à de nombreuses reprises à la résolution d'affaires et à l'identification de suspects, comme en témoignait encore publiquement il y a quelques semaines Madame le Commissaire de police lors des vœux aux forces de sécurité.

Depuis la mi-janvier nos caméras permettent aussi, depuis notre Centre de Supervision Urbaine (CSU) récemment rénové, la vidéo-verbalisation d'infraction. En deux mois, quelques 492 infractions ont pu être dressées sur l'avenue du Château, preuve de l'efficacité de ce système qui a vocation à être étendu, notamment sur les voies les plus empruntées de notre Ville.

Quant aux aspects budgétaires, les 272 000 € prévus cette année au BP s'inscrivent dans un plan pluriannuel initié en 2016 et qui se poursuivra encore en 2018. Il vise à remplacer nos caméras dont la vétusté limite ou rend difficile le visionnage, notamment sur sollicitation de la police nationale : 12 caméras ont ainsi été remplacées l'an passé, 11 le sont cette année, et 10 autres pourront l'être l'an prochain. Je vous confirme par ailleurs qu'aucune dégradation volontaire n'a jamais été constatée sur les caméras vincennoises.

Cette enveloppe inclut effectivement l'installation possible de cinq caméras supplémentaires. De nouveaux emplacements ont été prévus pour cette année : rue Charles-Pathé aux abords de Sorano et de l'IGPDE ; au carrefour du cours Marigny et de la rue Lejemptel ; et au croisement entre la rue Diderot et la rue du Commandant-Mowat, aux abords des écoles de l'Est.

Je précise enfin que la réflexion menée sur les lieux d'implantation des nouvelles caméras repose sur une concertation avec les forces de police municipale et nationale selon les situations qui nous sont signalées et tiennent aussi compte des difficultés rencontrées par les riverains.

---



### Réunion du Conseil municipal du 29 mars 2017

#### Question orale posée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », sur les allocations sociales gérées par le CCAS

Monsieur le Maire et Cher-e-s Collègues,

Une démarche d'analyse des besoins sociaux a été réalisée sur notre commune, répondant ainsi à une obligation légale précisée dans un décret du 23/06/2016 qui rappelle la finalité de la démarche à savoir :

- orienter les politiques sociales à l'échelon communal,
- donner les moyens d'avoir un réel impact politique et opérationnel,
- et pour cela, donner une dimension partenariale, essentielle au déploiement opérationnel de la démarche,
- favoriser les analyses thématiques plus propices à l'analyse partagée préalable à la mise en place d'actions communes,
- renforcer le lien avec le Conseil municipal et le territoire

Après une première étape consacrée à établir un portrait social global de la commune, de ses caractéristiques sociodémographiques, et des acteurs de l'action sociale ainsi qu'un état des lieux des réponses existantes, il s'agit dans un second temps de mieux répondre aux besoins de la population. Pour notre commune, certaines tendances se dégagent qui confirment, pour notre part, ce que nous avons déjà clairement identifié depuis plusieurs années :

Une proportion de CSP supérieure très importante, des politiques sociales en direction de seniors abondantes attractives et diversifiées, **mais une insuffisance d'actions et de réponses en direction de la population des jeunes en difficultés et pas de politique clairement identifiée en direction des ménages isolés et des jeunes familles.**

Dans un contexte où les dispositifs et aides du CCAS (Centre communal d'Action sociale) sont réinterrogés par l'ABS réalisé et où des propositions nouvelles sont attendues, qui seront discutées très prochainement au Conseil d'administration, nous souhaitons porter à votre connaissance les propositions de créations de nouveaux dispositifs que nous formulons pour améliorer l'offre de notre CCAS qui doit, mieux et davantage, répondre aux besoins des Vincennois les plus en difficultés en

créant :

- 1. Une allocation Vincennes Logement en direction des jeunes, des isolés, des familles avec enfant locataires et qui consacrent plus de 30% à régler leur loyer selon un barème fixé en fonction des revenus.**
- 2. Une allocation aux aidants accompagnant un ascendant ou descendant en fin de vie, à charge fiscalement, les obligeant à cesser leur activité sur une durée de 3 mois.**
- 3. Un dispositif de micro crédit santé, jusqu'à 5 000€, visant à aider les Vincennesois pour des dépenses ou des équipements de santé ou pour restructuration de dettes dans ce cadre.**

**Aussi, Monsieur le Maire, souhaitons-nous vous interroger, en votre qualité de Président du CCAS, sur ces trois propositions et ainsi connaître les orientations que vous entendez donner à celles-ci et les choix budgétaires nécessaires pour renforcer la politique sociale sur notre Ville qui apparaît comme "le parent délaissé" du projet politique que vous développez ?**

Réponse de Mme Marie-Noëlle DUPRE, Conseillère municipale et Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la question orale de Madame Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « ENSEMBLE, VINCENNES EN MIEUX ».

Chère Collègue,

Je vais bien entendu répondre à votre question mais vous me permettez dans un premier temps de m'en étonner. En effet, une réunion prévue depuis plusieurs semaines et rassemblant l'ensemble des Administrateurs du CCAS s'est tenue hier, mardi 28 mars. Nous en avons d'ailleurs modifié l'horaire pour vous permettre d'y assister. Je regrette finalement que vous n'ayez pu être présente. Ce temps d'échanges avait précisément pour objet d'abord de recueillir les propositions des administrateurs pour enrichir nos actions en matière sociale, puis dans un second temps, d'en étudier l'opportunité et la faisabilité notamment financière. Je suis donc surprise de la voie empruntée pour nous soumettre vos suggestions ; possibilité qui ne vous a par ailleurs jamais été fermée lors des conseils d'administration.

Avec un budget annuel de plus de 700 000 € le CCAS vous le savez mène de nombreuses actions envers les plus vulnérables de notre commune. Cette politique sociale que vous estimez insuffisante a pourtant déjà connu des évolutions et continue d'adapter ses réponses aux besoins connus sur la Ville.

C'est pour aller encore plus loin, qu'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) reposant sur l'observation des besoins de la population, a été lancée en Juin 2016 afin de faire un état des lieux de l'existant et le cas échéant d'identifier les points sur lesquels il nous faudrait porter une attention plus particulière. Véritable investissement sur le long terme, cette démarche favorise, en effet, une prise de décision fondée sur la connaissance des besoins établis.

Trois sujets pré-sentis comme étant des pistes de réflexion possibles ont été soumis au cabinet chargé de l'étude, qui nous a confirmé que ces axes de travail étaient opportuns si nous souhaitons renforcer notre champs d'intervention en matière sociale. Ces thèmes vous ont été présentés en tant qu'administrateur du CCAS et sont les suivants :

- Pour une meilleure transversalité entre les intervenants du monde social
- Pour une meilleure prise en charge des jeunes
- Qui seront les seniors de demain ?

De plus, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre le cabinet et les différents acteurs sociaux présents sur notre territoire (travailleurs sociaux, associations, MLE ... entre autres). Ces rencontres ont souligné, je cite « *l'offre importante à destination des plus fragiles dont Vincennes dispose* » qui manifestement s'oppose « au parent délaissé » que vous décrivez dans votre question. Elles ont aussi fait la lumière sur les préconisations nécessaires à mettre en œuvre afin que notre politique sociale soit encore plus efficiente.

Des préconisations précieuses sur lesquelles la Ville s'attache d'ores et déjà à travailler.

Pour autant, s'agissant des propositions que vous nous adressez ce soir, je ne comprends pas pourquoi ni comment une Ville pourrait distribuer une allocation Logement alors même que l'actuel

Gouvernement, qui maintient sa politique de baisse de dotations de l'Etat envers les collectivités, a également revu à la baisse depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 cette allocation excluant ainsi plus de 80 000 familles du dispositif de l'APL. Ce d'autant que vous n'êtes pas sans savoir que le CCAS verse déjà, à ceux qui en ont besoin, une aide au loyer dont on a pu constater toute l'utilité. Pouvant être attribuée aux bénéficiaires du CCAS sans conditions d'âge, sachez qu'elle n'a pas vocation à disparaître.

De même qu'une allocation aux aidants accompagnant un ascendant ou descendant en fin de vie, me semble relever d'une politique familiale portée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et qui, du reste, existe déjà. En effet, à titre d'exemple, les trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière) peuvent accorder aux fonctionnaires un congé de solidarité familiale qui peut durer jusqu'à 3 mois ; période pendant laquelle l'agent peut bénéficier d'une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie. De plus, ces dispositions peuvent être complétées par des initiatives déclinées à l'échelle de l'employeur comme le don de jours de repos public pour parent d'un enfant malade approuvé par le Comité Technique du 16 septembre 2015, ici à Vincennes. Cet exemple illustre à lui seul les autres possibilités qui sont ou qui pourraient être proposées ou étendues aux employeurs du secteur public ou privé.

Je me permets également de vous rappeler qu'un prêt à taux zéro existe déjà parmi les aides du CCAS et qu'il permet notamment aux bénéficiaires de pouvoir prendre en charge des dépenses de santé comme les lunettes ou les frais dentaires ... Le montant maximum d'un prêt s'élève à 1500 € et nous avons fixé ce montant afin de ne pas mettre, plus encore en difficulté, les personnes qui contracteraient cet emprunt, et de s'assurer de leur capacité de remboursement, sans prendre le risque de les faire basculer vers le surendettement.

Enfin, il est un véritable outil de solidarité sociale et de politique familiale, trop souvent oublié mais qui pourtant est le garant d'une vraie équité sociale : le quotient familial. Mis en place dans notre Ville dès 2004, il a pour objectif de favoriser l'accès de tous les enfants aux activités périscolaires et extrascolaires proposées par la ville, grâce à une tarification adaptée aux différentes situations familiales. Il a été étendu en 2010 aux séjours de vacances, au mini-séjours et au conservatoire et depuis 2016 est également appliqué aux études scolaires.

---